



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 036

Séance du 27 septembre 2023

**FIXATION DU LOYER DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUASUD POUR UN
SHOOTING PHOTO**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 22 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Didier TERNAT et Claude BIALOUX.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS, Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER et Alain DETOLLE

Rappel du contexte

La Présidente de Creuse Grand Sud a reçu délégation pour approuver les conventions de mise à disposition de locaux sportifs communautaires à titre gratuit ou onéreux. Elle est également compétente pour décider, en qualité de bailleur, de conclure des baux relatifs à des biens immobiliers pour une durée inférieure à 12 ans, le montant des loyers étant fixé par le Bureau communautaire.

Objet de la demande

La Communauté de Communes a été sollicitée par une entreprise en vue de réaliser un shooting photo au sein du Centre Aquasud, afin de mettre en valeur ses produits, essentiellement des maillots de bain. Il s'agit de l'entreprise NATAQUASHOP.

Éléments d'appréciation

Pour rappel, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

La séance de photos pourra se faire sans gêner l'accueil du public et/ou l'activité du personnel du Centre Aquasud.

Pour l'appréciation du prix, il est proposé de prendre 5 fois le prix d'une entrée publique adulte à 4 € soit 20 €.

Aussi, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De **FIXER** le prix de la redevance de mise à disposition des locaux du Centre Aquasud à hauteur de 5 fois le prix d'une entrée publique adulte de 4 € soit à 20 € et selon les modalités de la convention de mise à disposition à intervenir,
- De **LAISSER** à Mme la Présidente dans le cadre de sa compétence le soin d'approuver la convention de mise à disposition du Centre Aquasud à titre onéreux à intervenir.

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

29 SEP. 2023

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

